

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 mai 1969

La séance est ouverte à deux heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—LE DÉPÔT AU COMITÉ DES FINANCES D'UNE ANALYSE DE RENTABILITÉ —MOTION TENDANT AU RENVOI AU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il s'agit du dépôt jeudi dernier, le 8 mai, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'un document intitulé: Analyse de rentabilité. J'avais demandé ce document à une réunion antérieure du comité, comme en témoigne la page 2045 des procès-verbaux et témoignages du comité. Le président avait alors indiqué qu'il serait imprimé en appendice aux délibérations de cette date. Bien qu'il n'ait pas paru à ce moment-là, il figura comme appendice aux délibérations du comité de jeudi dernier, à la suite d'une promesse faite à la Chambre le mercredi 23 avril par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Forest).

Si le document avait été tout d'abord demandé, monsieur l'Orateur, c'est parce que lors d'une discussion sur la recherche et le développement militaires à une audience du comité en date du 1^{er} avril, le sous-ministre adjoint avait soutenu qu'une analyse de rentabilité avait été faite par le ministère de l'Industrie et du Commerce et qu'elle révélait que les bénéfices excéderaient probablement les coûts dans une proportion de 24 contre 1.

• (2.10 p.m.)

Pourtant, monsieur l'Orateur, le document qu'a enfin reçu le comité n'était pas une étude de rentabilité, comme le prescrit le manuel d'instructions du Conseil du Trésor sur l'établissement des budgets. En fait c'est une simple page pleine de données qui n'est pas du tout une analyse de rentabilité. Bref, le comité n'a pas reçu ce qu'on lui avait promis.

J'ai soulevé la question à la première occasion, sous forme de question de privilège, au

comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Ce matin, monsieur l'Orateur, le président de ce comité-là a refusé ma question de privilège, précisant que si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a promis à la Chambre de déposer une analyse de rentabilité à l'intention du comité, je devrais poser ma question de privilège ici-même.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose:

Que le sujet de ma question de privilège soit déferé au comité des privilèges et élections, afin de décider ce qu'il faudra faire pour obtenir l'analyse de rentabilité promise.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 17(2) du Règlement, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a donné à la présidence avis de son intention de poser une question de privilège. Je crois devoir lui signaler que même si le Règlement énonce qu'on doit faire part par écrit à l'Orateur du fond de la question, il n'y a pas beaucoup d'avantage à informer la présidence à environ une heure de la séance de la Chambre. Le point soulevé par le député est litigieux et, à première vue, je doute qu'il soit possible de transférer d'un premier comité à un deuxième une motion qui a été étudiée par le premier.

Je crois que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a soulevé un point comparable il y a quelques semaines, lorsqu'il a dit que la motion qui avait été étudiée par le comité permanent des transports et des communications devrait être renvoyée pour plus ample examen au comité permanent des privilèges et des élections. Je le répète, la question que soulève le député est assez complexe. J'aurai peut-être la possibilité de l'examiner de plus près et, le cas échéant, de rendre une décision cet après-midi.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Puis-je rappeler à Votre Honneur que la Chambre n'a encore rien décidé au sujet de ma question de privilège ayant trait à la motion portant l'étude d'une certaine affaire par le comité permanent des privilèges et des élections et que j'attends toujours qu'elle soit débattue.